

Le crime organisé

On doit également parler de crime organisé lorsque des sociétés polluent l'environnement ou violent les lois sur l'environnement de façon organisée, à la suite de décisions ou de la négligence criminelle de leur conseil d'administration ou de leur direction. Il s'agit là encore de crime organisé et il faut aussi se pencher sur ce type d'activités.

Lorsque des organisations qui enfreignent nos lois en matière d'environnement, de santé et de sécurité ou de protection des travailleurs s'unissent afin d'exercer certaines pressions sur les députés ou les comités de la Chambre ou sur le gouvernement pour qu'ils ferment les yeux, nous avons affaire là au crime organisé qui influence les institutions législatives et administratives de la société canadienne.

La députée qui a parlé avant moi craint que cette motion ne fasse peur. D'autres députés parleront sans doute du crime organisé au Canada et de ce qu'il vaudrait mieux faire pour le combattre. Je crois, pour ma part, qu'il vaudrait mieux nous attacher à ce que dit la motion, à savoir examiner les liens éventuels du crime organisé avec les institutions législatives, judiciaires et administratives de la société canadienne.

Cet examen tomberait à point et il devrait englober les activités des groupes de pression. Je crois que cette question doit être étudiée, de préférence par un comité parlementaire mixte. J'appuie la motion.

M. Barry Turner (Ottawa—Carleton): Monsieur le Président, le crime organisé existe au Canada, c'est un fait indéniable. Cependant, la motion qu'on nous demande d'étudier aujourd'hui semble suggérer que le Canada ne dispose d'aucun mécanisme juridique pour combattre le crime organisé ou ceux qui en profitent.

Les mécanismes en place ne sont peut-être pas parfaits, mais laissez-moi vous dire qu'ils sont améliorés sans cesse afin que les Canadiens puissent vivre en sécurité chez eux.

[Français]

Monsieur le Président, permettez-moi de décrire, pour l'honorable députée de Trinity, quelques-uns de ces mécanismes déjà en place pour examiner et combattre le crime organisé. La police, les procureurs et les responsables de la réglementation y ont eu recours avec succès pour mettre hors d'état de nuire des malfaiteurs qui profiteraient sinon des appétits illicites de la société.

[Traduction]

Examinons d'abord le Code criminel. Il renferme, à l'article 312, une disposition qui habilite le tribunal à confisquer tout bien découlant d'activités criminelles. De même, la Loi sur les stupéfiants autorise une intervention semblable pour toute infraction à celle-ci. L'application habile des dispositions de ces deux lois a permis aux tribunaux de saisir les gains illicites des membres de la pègre se livrant au trafic de la drogue.

La députée de Trinity (M^{lle} Nicholson) a aussi parlé de l'ingéniosité du criminel. À cela, je réponds que nos forces policières et nos institutions de recherche sont tout aussi ingénieuses. Au fur et à mesure qu'elles développent des techniques plus efficaces pour étudier le comportement du criminel, cette ingéniosité leur permet de suivre de très près, voire de devancer l'élément criminel au Canada.

Un autre article du Code criminel autorise les tribunaux à imposer une peine tout aussi lourde pour un complot visant à

commettre une infraction que pour l'infraction elle-même. Il s'agit-là d'une arme particulièrement efficace contre le crime organisé, car elle permet à la police de prendre des mesures préventives dans le cadre de ses enquêtes. L'écoute clandestine légale des conversations téléphoniques permet aux agents de surveiller les préparatifs d'un crime et d'intervenir ensuite pour arrêter les criminels avant la perpétration du crime en question. Ils réussissent ainsi à intercepter des stupéfiants sur le point d'être vendus à des consommateurs, à éviter la mise à exécution des menaces faites par l'usurier à l'emprunteur et à empêcher le preneur de paris de communiquer avec un complice aux États-Unis pour faire ses paris. Et n'oublions pas que tous les membres de la bande peuvent être accusés de complicité.

[Français]

Au cours des dernières dix années, cette tactique a été utilisée avec succès contre des membres du milieu. Grâce à l'aide des juges, qui sont davantage disposés à imposer des peines plus sévères aux trafiquants de drogue et qui désirent mieux comprendre les rouages des organisations criminelles, il y a récemment eu un véritable massacre.

[Traduction]

J'ai bien dit «des peines plus sévères». J'exhorte les magistrats canadiens à appliquer rigoureusement les peines sévères qui, à mon sens, constituent le facteur de dissuasion.

Il paraît que, dans une juridiction canadienne, 400 criminels impliqués dans des activités diverses du crime organisé ont été mis sous les verrous, réduits à l'impuissance ou forcés à quitter le pays pour éviter des poursuites. Et tout cela dans les cinq ans qui ont suivi la déclaration de guerre au crime organisé.

Mais cette guerre, ce ne sont pas uniquement la police et les procureurs qui la mènent sur un champ de bataille qui s'étend au-delà des tribunaux. En effet, en qualité de marchands de biens et de services illégaux, les membres du crime organisé croisent souvent le fer avec les organismes de réglementation, tant au niveau fédéral que provincial. Les agents des douanes et du revenu, les employés à la Bourse et les responsables de l'octroi des permis de vente d'alcool répriment tout autant les activités de la pègre que les agents de police et les procureurs de la Couronne.

● (1440)

Monsieur le Président, vous avez probablement entendu parler du programme «Échec au crimes» qui a d'abord été mis au point aux États-Unis. Jusqu'ici, il a donné d'excellents résultats dans la région de la capitale nationale, grâce à la collaboration du public, des forces policières, de la magistrature et des membres du barreau. Je tiens à mentionner Richard Raymond de Raymond Steel, Bruce Hillary, Sketchley Cleaners, le sergent Harrison de la police d'Ottawa, Gary Grant de Sheffield Graphics et Doris Johnson de «Échec au crimes», particuliers qui ont tous joué un rôle très important afin d'assurer le succès de ce programme de lutte contre les criminels dans la région de la capitale nationale. En fait, c'est celui qui a obtenu le plus de succès en Amérique du Nord. Toutes les personnes et tous les fonctionnaires que j'ai mentionnés jouent un rôle crucial lorsqu'il s'agit de dépister les exploits financiers des membres de la pègre, les marchés conclus et les empires bâtis et de découvrir les menaces, les